

La carrière des agents de la DGFiP au 1/01/2021

AGENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Grade	Échelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Echelle C3 Agent administratif ou technique principal de 1^{ère} classe	10e		473
	9e	3 ans	450
	8e	3 ans	430
	7e	3 ans	415
	6e	2 ans	403
	5e	2 ans	393
	4e	2 ans	380
	3e	2 ans	368
	2e	1 an	358
	1er	1 an	350

- ▶ par tableau d'avancement :
- avoir au moins un an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon du grade C2 - AAP ou ATP de 2^{ème} classe ;
- et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade, ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de Catégorie C ou d'un grade équivalent ;

Grade	Échelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Echelle C2 Agent administratif ou technique principal de 2 ^{ème} classe	12e	4 ans	420
	11e	4 ans	412
	10e	3 ans	404
	9e	3 ans	392
	8e	2 ans	380
	7e	2 ans	364
	6e	2 ans	354
	5e	2 ans	346
	4e	2 ans	338
	3e	2 ans	336
2e	2 ans	334	
1er	1 an	332	

- **Par tableau nanancement :**
 - avoir **atteint le 5^{ème} échelon** du grade C1 d'A ou d'IT ;
 - et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade, ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de Catégorie C ou d'un grade équivalent.
- **ou Examen professionnel :**
 - avoir **au moins atteint le 4^{ème} échelon** du grade C1 d'A ou d'IT ;
 - et compter au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade, ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de Catégorie C ou d'un grade équivalent.

Grade	Échelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Echelle C1 Agent administratif ou technique	12e		362
	11e	4 ans	372
	10e	3 ans	363
	9e	3 ans	354
	8e	2 ans	348
	7e	2 ans	342
	6e	2 ans	337
	5e	2 ans	335
	4e	2 ans	333
	3e	2 ans	332
	2e	2 ans	331
	1er	1 an	330

CONTRÔLEURS ET GÉOMÈTRES

Grade	Échelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Contrôleur principal et Géomètre principal	11e	3 ans	587
	10e	3 ans	551
	9e	3 ans	551
	8e	3 ans	534
	7e	3 ans	508
	6e	3 ans	484
	5e	2 ans	465
	4e	2 ans	441
	3e	2 ans	419
	2e	2 ans	404
	1er	1 an	392

- ▶ Par Tableau d'avancement :
- avoir **au moins un an dans le 6^{ème} échelon** de contrôleur 1^{ère} classe ou géomètre ;
- et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.
- ▶ ou concours professionnel : (examen professionnel pour les géomètres)
- avoir **au moins un an dans le 5^{ème} échelon** de contrôleur 1^{ère} classe ou géomètre ;
- et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Grade	Échelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Contrôleur 1^{ère} classe et Géomètre	13e		534
	12e	4 ans	504
	11e	3 ans	480
	10e	3 ans	461
	9e	3 ans	452
	8e	3 ans	436
	7e	2 ans	416
	6e	2 ans	401
	5e	2 ans	390
	4e	2 ans	379
	3e	2 ans	369
	2e	2 ans	362
	1er	2 ans	356

- ▶ Par tableau d'avancement :
 - avoir au moins un an dans le 6^{ème} échelon de contrôleur 2^{ème} classe ou TG ;
 - et justifier du moins 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.
- ▶ ou Concours professionnel (examen professionnel pour les TG) :
 - avoir au moins atteint le 4^{ème} échelon de contrôleur 2^{ème} classe ou TG ;
 - et justifier de 3 ou moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Grade	Echelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Contrôleur 2 ^{ème} classe et Technicien géomètre	13e		503
	12e	4 ans	477
	11e	3 ans	457
	10e	3 ans	441
	9e	3 ans	431
	8e	3 ans	415
	7e	2 ans	396
	6e	2 ans	381
	5e	2 ans	369
	4e	2 ans	361
	3e	2 ans	355
	2e	2 ans	349
1er	2 ans	343	

📌 Valeur du point d'indice brut depuis le 1/02/2017 : 4,6860 €

AGENTS DE CATÉGORIE A

Inspecteur Divisionnaire		
Classe Normale		
Échelon	Durée moyenne	Indice majoré
4 ^{ème}		758
3 ^{ème}	3 ans	730
2 ^{ème}	3 ans	690
1 ^{er}	3 ans	659

Le grade d'IDIV CN est ouvert par Tableau d'avancement :

Inspecteur Divisionnaire		
Hors Classe		
Échelon	Durée moyenne	Indice majoré
4 ^{ème}		821
3 ^{ème}	3 ans	813
2 ^{ème}	2 ans 6 m	768
1 ^{er}	1 an 6 m	730

Le grade d'IDIV HC est accessible :

Administrateur des Finances publiques adjoint		
Échelon	Durée	Indice
Ech Sup	moenne	majoré HEA*
7ème	3 ans	830
6ème	2 ans 6 mois	821
5ème	2 ans 6 mois	806
4ème	2 ans	768
3ème	2 ans	730
2ème	2 ans	695
1er	2 ans	655

Le grade d'AFIPA est accessible par tableau d'avancement :

Inspecteur Principal		
Échélon	Durée moyenne	Indice mâtérisé
10 ^{ème}	3 ans	821
9 ^{ème}	3 ans	806
8 ^{ème}	3 ans	768
7 ^{ème}	2 ans 6 mois	730
6 ^{ème}	2 ans 6 mois	690
5 ^{ème}	2 ans	650
4 ^{ème}	2 ans	605
3 ^{ème}	2 ans	575
2 ^{ème}	2 ans	535
1 ^{ère}	2 ans	500

Le grade d'IP est ouvert :

- aux inspecteurs ayant atteint au moins le 9^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins 7 ans de services effectifs en catégorie A ;
- la sélection est faite à partir de l'avis du directeur, du dossier et par un entretien avec un jury.

- pour les IDIV de classe normale ayant atteint au moins le 3^{ème} échelon de leur grade et comptant 4 ans de services effectifs dans ce grade.

- En l'absence d'avis défavorable du directeur, les IDIV CN affectés sur un emploi administratif ou comptable d'IDIV HC à l'issue du mouvement, sont promus hors classe.

Échelon spécial en 2021

• aux IDIV HC ayant atteint le 3^{ème} échelon.

La sélection est faite à partir d'un entretien par un comité d'évaluation des acquis de l'expérience et du dossier individuel.

***Échelon spécial en 2021**
contingente :

3 échelons, IM 881, 916, 963

Inspecteur des Finances Publiques		
Échelon	Durée moyenne	Indice majoré
11ème		6,73
10ème	4 ans	6-40
9ème	3 ans	605

Inspecteur spécialisé (statut d'emploi)		
Le statut d'emploi sur des missions précises est accessible au choix de la direction, par voie de détachement, aux inspecteurs qui ont atteint au moins le 3 ^{ème} échelon et au plus le 6 ^{ème} échelon et justifiant de 3 années de services effectifs dans le grade d'IFIP.		
échelon	Durée moyenne	Indice majoré
4 ^{ème}	3 ans	524
3 ^{ème}	2 ans 6 mois	512
2 ^{ème}	2 ans	477
1 ^{re}	2 ans	459

2 ^{ème}	2 ans	410
1 ^{er}	1 an 6 mois	390
Stagiaire	-	321

Attention!

Au moment où nous élaborons ce calendrier, aucune nouvelle information ne nous a été transmise concernant la mise en place du RIFSEEP au sein de la DGFP.

La CGT Finances Publiques refuse la rémunération au mérite, et rappelle son opposition au RIFSEEP !